



DELIBERATION N° 199/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC 2026 – M49

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de convocation : 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE –

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Eliodore TORVIC donne procuration à Phong LY

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER – Liser CLIFFORD – Corinne DIMANCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

30 POUR	Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Elaine JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Eliodore TORVIC
1 ABSTENTION	Michel DUBOUILLE
0 CONTRE	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2025/CACL du 31 janvier 2025 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires de 2025 ;

Vu la Délibération N° 19/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte de Gestion du budget assainissement non collectif SPANC (M49) de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 24/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte Administratif du budget assainissement non collectif SPANC (M49) de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 29/2025/CACL du 26 mars 2025 portant affectation de résultat 2024 du budget assainissement non collectif SPANC (M49) de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N°34/2025/CACL du 26 mars 2025 portant approbation du budget assainissement non collectif SPANC (M49) de l'exercice 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget annexe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du 08 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la réunion du Bureau du 10 décembre 2025 ;

Vu le Rapport N°199/2025/CACL relatif à l'approbation de l'autorisation donnée au Président pour mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement non collectif SPANC 2026 – M49

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N°199/2025/CACL** du Président relatif à l'approbation de l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement non collectif SPANC 2026 – M49.

ARTICLE 2

D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget assainissement non collectif SPANC 2026, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025.

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	DM1	TOTAL	25% CREDITS	DES
20	50 000,00	-	50 000,00	12 500,00	
21	208 197,08	-	208 197,08	52 049,27	
TOTAL	258 197,08	-	258 197,08	64 549,27	

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires et correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 décembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK